Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 9

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Société des forces motrices du nord-est de la Suisse (N. O. K.)

Nous avons exposé dans notre numéro du 25 octobre 1914, la genèse de cette puissante entreprise. Le capital social primitif de 18 millions a été porté à 36 millions en 1918 puis, en 1920 à 70 millions[1] répartis entre les cantons sociétaires dans la proportion suivante : Zurich 42 %, Argovie 32 %, Thurgovie 14 %, Schaffhouse 9 %, Glaris 2 %, Zoug 1 %. Il a été émis pour 40 millions d'obligations. Outre les installations de Beznau et de la Löntsch rachetées en 1914 du « Motor » les *N. O. K.* possèdent la centrale d'Eglisau qui vient d'être achevée et les concessions suivantes : *Etzel*, en communauté avec les C. F. F.; la construction de cette usine à accumulation est retardée par le fait de difficultés soulevées par le canton de Schwyz ; *Wäggital*, centrale à haute chute, avec accumulation, dont la production est estimée à 60 millions de kWh par an, en construction ; *Böttstein-Gippingen*, centrale à basse chute utilisant la chute de l'Aar entre le confluent de la Reuss et le débouché dans le Rhin. L'exécution de cette dernière installation, qui produirait 300 millions de kWh par an, est suspendue en raison de la crise économique. En outre, les *N. O. K.* ont pris une participation de fr. 500 000 au capital-actions des *Bündner Kraftwerke* qui construisent actuellement l'usine de Klosters-Küblis[2] sur la Landquart. Rappelons enfin que les *N. O. K.* ont fondé, avec les Bernische Kraftwerke, la Société pour le transport et la distribution d'électricité dont nous avons tracé le développement dans notre numéro du 2 avril et qui a loué aux C. F. F. l'énergie produite par le générateur à courant triphasé 50 périodes, de 13500 kVA, de l'usine d'Amsteg.

Le tableau suivant résume l'activité des *N. O. K.* depuis leur fondation,

EXERCICES	Energie produite en millions de kWh	Recettes provenant de la vente du courant, en milliers de francs
1914-15	99.7	3429
1915-16	138.—	3603
1916-17	149.5	3736
1917-18	185.7	5548
1918-19	222.2	6569
1919-20	238.8	8712

Des 238 770 000 kWh vendus en 1919-20, 161 441 000 provenaient de Beznau-Löutsch et 26 824 000 d'Eglisau. Le reste avait été acheté à des tiers.

Tandis que l'augmentation moyenne annuelle de la production d'énergie était de 28 millions de kWh ou 20 % pour les exercices de 1914-15 à 1918-19, elle n'a été que de 16,5 millions de kWh ou 7,45 % pour le dernier exercice. Le bénéfice net du dernier exercice, Fr. 2 671 474,65, a permis de distribuer un dividende de 7 % aux actions primitives, de 6 % aux actions émises en 1918 et de servir un intérêt de 6 %, pour la période du 1er mai au 30 septembre, au 20 % libéré des actions émises en 1920.

L'exportation de l'énergie électrique.

Dans le *Bulletin* de mars 1921 de l'*Association suisse des électriciens*, M. O. Ganguillet s'attache à réfuter « des appréciations, qu'on rencontre fréquemment dans les journaux quotidiens, sur l'exportation de l'énergie électrique et qui montrent combien les idées ont été faussées par les expériences faites au cours des années exceptionnelles que nous venons de traverser et que nous traversons encore ».

Voici les conclusions de cet article : « Si les centrales suisses peuvent trouver pour l'énergie qu'elles possèdent en excédent des débouchés importants à l'étranger à un prix avantageux, elles trouveront aussi des capitaux pour aménager de nouvelles chutes, qui permettront de produire davantage. Plus les centrales produiront d'énergie pour l'exportation, plus elles pourront aussi en offrir à très bon compte à la population suisse en dehors des heures de travail.

« A ceux qui s'élèvent contre les permissions[1] d'exportation d'énergie d'été les centrales suisses peuvent donc dire en toute conscience : laissez-nous faire, il n'existe en temps de paix aucun antagonisme entre nos intérêts et les intérêts généraux. De nos exportations la population suisse ne peut tirer que profit ; le courant que nous lui fournirons coûtera d'autant moins que nos exportations d'été seront plus importantes. »

SOCIÉTÉS

Société vaudoise et Section vaudoise de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Rapport du Comité
à l'assemblée générale du 12 mars 1921.

Messieurs et chers collègues,

La dernière assemblée générale de notre Société a eu lieu le 31 mars 1920. Une assemblée générale extraordinaire nécessitée par la nomination d'un président a dû être réunie le 14 avril suivant.

Durant l'année administrative qui s'achève aujourd'hui, votre Comité a tenu, pour expédier les affaires courantes, 14 séances dont une avec les délégués du Comité central. Les membres ont été réunis 9 fois, dont une fois dans une course à St-Maurice et une autre fois dans une course à Nyon. Ces courses ont été fort bien réussies et ont laissé aux participants le meilleur souvenir.

La Société vaudoise s'est réunie à l'extraordinaire le 4 octobre et le 1er novembre.

Vous constaterez par l'énoncé de ces chiffres que l'activité de la Société a été cette année particulièrement grande. Elle provient en partie des multiples questions que nous avons dû résoudre et d'évènements dont nous parlerons.

En dehors des questions soulevées lors des assemblées ordinaires, nous rappelons la conférence sur les gisements ferrifères suisses, et celles de nos collègues Lugeon et Diserens sur le sous-sol géologique de Lausanne et les améliorations foncières dans le canton de Vaud.

Parmi les questions ayant fait l'objet de nos délibérations, notons :

1. L'initiative de la section de St-Gall sur l'attitude à prendre vis-à-vis de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, pour ce qui a trait à la communication à des tiers des plans obtenus par les concours.
2. Pétition de l'Œuvre pour la production artistique,
3. Etude de la publication projetée par le Groupe des ingénieurs ruraux.
4. Pétition de la section de St-Gall demandant que les bâtiments administratifs soient étudiés et exécutés par des architectes et non par les administrations elles-mêmes.

[1] Des 34 millions d'actions émises en 1920, le 20 % seulement a été libéré jusqu'à présent.

[2] Les projets des installations du Wäggital et de Klosters-Küblis ont été publiés récemment par la *Schweizer. Bauzeitung*.

[1] Voir le *Bulletin Technique* du 5 mars 1921, page 58 où deux demandes d'autorisation d'exportation sont commentées.

5. Rapport avec l'Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande, et avec la Commission de normalisation.

6. Requête de la Société bâloise des Ingénieurs et des Architectes qui demande que les commissions fédérales fassent dans leur sein une plus grande place aux techniciens.

Plusieurs séances ont été consacrées à résoudre les difficultés nées du fait que l'assemblée générale de la S. I. A. ayant revisé les statuts, l'article 12 *bis* nouveau n'autorise les sections a être associées à des sociétés similaires que pour autant que les nouveaux membres de ces dernières fassent partie de la section s'ils présentent les qualités requises.

La Section vaudoise qui avait admis ce point de vue par l'entremise de ses délégués à la suite d'une décision prise en assemblée, a sollicité de la Société vaudoise la faveur de consentir à modifier ses statuts pour les mettre en harmonie avec les obligations imposées à la Section. La Société vaudoise n'ayant pu consentir à cette modification, plusieurs séances, tant ordinaires qu'extraordinaires, ont été nécessaires pour dénouer cette crise qui se termine aujourd'hui par la séparation de la Section d'avec la Société.

Il est inutile de revenir longuement sur ces faits qui vous sont connus, car toutes communications utiles ont été faites à la Société et à la Section en temps voulu.

Pour dénouer ces difficultés, des Comités de liquidation, choisis dans le sein de la Section et de la Société, ont étudié les questions connexes à la séparation. Communication des conclusions de ces commissions sera donnée dans la suite de l'ordre du jour.

A ce jour, la Section et la Société vaudoises représentent ensemble un effectif de 235 membres, dont 119 pour la Section et 116 pour la Société.

Il y a lieu d'observer que tous les membres de la Section font partie de la Société.

Nous avons perdu cette année, par démission ou par décès 13 membres, soit 6 de la Section et 7 de la Société.

Nous avons recruté 18 nouveaux membres, dont 11 à la Section et 7 à la Société.

Nous rappelons une fois encore la mémoire des membres que la mort nous a pris, deuils dont il a été fait mention dans les séances ordinaires. Ce sont MM. John Vittoz, le Colonel Dumur, Louis Chavannes, Georges Corbaz, et Jules Michaud.

Nous rappelons aux Comités qui seront nommés pour la Section et pour la Société que de nombreuses Commissions instituées ces dernières années n'ont pas rapporté à ce jour. Ces Commissions sont au nombre de 7. Votre Comité a fait dans le cours de l'année de pressantes démarches auprès d'elles pour obtenir de leurs nouvelles : il n'a rien reçu jusqu'à ce jour.

Certaines de ces Commissions ont à étudier des sujets de grande importance, nous demandons que les futurs Comités veuillent bien vouer leur attention à ce que des rapports parviennent sur ces questions. On trouvera dans le livre des procès-verbaux une liste mise à jour de la composition de ces Commissions, de l'objet de leurs délibérations comme la date de leur nomination.

Votre Comité n'a pas cru devoir faire un long rapport annuel, qui est doublement le passé puisqu'il relate des faits qui sont le résultat d'une activité commune qui se brise aujourd'hui. Mais en déposant ses charges, il tient à formuler les vœux les plus ardents pour que la rupture du traité d'alliance ne nuise pas à l'activité de l'une ou de l'autre des sociétés, mais qu'au contraire, le nouvel état dans lequel elles vont se trouver soit pour chacune d'elles une raison d'efforts et une cause de travail tout à l'avantage de nos professions et au développement des conditions morales et matérielles des ingénieurs et des architectes.

Pour le Comité
de la Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes
et de la Section Vaudoise de la S. I. A.

Le Président ;
GEORGE EPITAUX, architecte.

Ensuite de la scission à laquelle le rapport ci-dessus fait allusion, la *Section vaudoise de la S. I. A* et la *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* ont constitué chacune leur comité, à savoir : Section vaudoise : MM. G. Epitaux, architecte, président ; Guinand, architecte, secrétaire; Ch. Glapey, ingénieur, caissier ; J. Chappuis. — Société vaudoise : MM. C. Butticaz, président ; Alf. Pache, caissier ; M. Demiéville et Em. Gaillard.

Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 mars 1921 à 11 h. 15 dans la salle du Grand Conseil à Fribourg.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 21 août 1920 à Berne (*Bulletin*, 46me année, p. 239, 251, 262).
2. Règlement du Groupe des ingénieurs ruraux et topographes.
3. Instructions relatives à l'adaptation des salaires au renchérissement de la vie.
5. Normes pour les liants.
5. Comptes 1920 et budget 1921.
6. Communications au sujet du cours d'organisation du travail, prévu pour l'automne 1921 à Lausanne.
7. Elections (président central, deux membres du *C. C*).
8. Divers.

Sont présents tous les membres du *C. C.*, le secrétaire et 40 délégués de 13 sections :

Argovie : M. *E. Bolleter.*
Bâle : MM. *Ch. Blass, H. E. Gruner, R. Suter, O. Ziegler.*
Berne : MM. *H. Pfander, H. Etter, F. Hubner, W. Schreck, H. Streit, E. Ziegler, H. Zoelly.*
Fribourg : M. *L. Techtermann.*
Genève : MM. *E. Fatio, M. Brémond, E. Imer-Schneider.*
Neuchâtel : M. *E. Prince.*
Soleure : M. *W. Luder.*
Saint-Gall : M. *W. Hugentobler.*
Thurgovie : M. *J. Baumgartner.*
Vaud : MM. *M. Press, H. Demierre, H. Meyer, H. Verrey.*
Quatre-Cantons : MM. *J. Fellmann, E. Brossard, E. Vogt.*
Winterthour : M. *A. Guyer-Sulzer.*
Zurich : MM. *A. Hässig, A. Bernath, J. Bolliger, B. Grämiger, G. Korrodi, P. Lincke, M. Misslin, F. Mousson, Th. Oberländer, H. Roth, A. Walter, R. Weber.*

Se sont excusées les sections de La Chaux-de-Fonds, Schaffhouse et Grisons, cette dernière par un télégramme remerciant le président de ses mérites pour la société.

Présidence: M. R. Winkler ; *Procès-verbal:* Le secrétaire, C. Andreae.

Le *président* ouvre la séance à 11 h. 15. Il salue les délégués, en particulier les membres de la section de Fribourg dont quelques-uns, outre le délégué, assistent à la séance. Le président les remercie de l'accueil fait au *C. C.* et aux délégués.

1° Le *procès-verbal* de l'assemblée des délégués du 21 août 1920 est approuvé.

2° L'assemblée approuve également *le règlement pour le groupe professionnel des ingénieurs ruraux et topographes.*

3° *Instructions relatives à l'adaptation des salaires au renchérissement de la vie.* Le secrétaire rapporte à ce sujet. Il ne s'agit pas de serrer la vis sans fin des augmentations de salaires. Le renchérissement de la vie a atteint une certaine stabilité. Pendant le renchérissement, les techniciens surtout ceux qui étaient arrivés à des traitements moyens ou plus élevés, ont dû faire des sacrifices considérables. Les allocations de renchérissement ne correspondaient pas du tout au renchérissement réel. Les « Instructions » veulent essayer de compenser les différences qui existent entre les salaires et le renchérissement. Pour les salaires moyens et élevés ils ne tiennent toutefois pas encore compte du renchérissement total depuis 1914 et on leur demande encore des sacrifices. Le renchérissement ayant atteint une certaine stabilité on a abandonné le système des allocations et on veut les remplacer par des augmentations de salaires.

Le *président* ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. *Bolleter* déclare que la section d'Argovie considère les tableaux de l'article 2 comme inacceptables et propose de les supprimer. Cette section trouve également les salaires initiaux trop élevés, ainsi que les augmentations du tarif prévues à l'article 7.

M. *Pfander* appuie M. Bolleter et propose de rédiger l'art. 7 comme suit :

« Afin de mettre le tarif pour les travaux à payer d'après le temps employé en rapport avec l'augmentation des salaires, il est nécessaire de compenser le renchérissement par une augmentation correspondante du tarif des honoraires. Ceux-ci seront à l'avenir fixés comme suit :

Vacations pour travaux exécutés au lieu du domicile :

100 fr. par jour.
75 » »
50 » »
40 » »
30 » »

Vacations pour travaux exécutés au dehors :

150 fr. par jour.
100 » »
75 » »
60 » »
40 » »

Ces honoraires seront les mêmes pour les ingénieurs et les architectes et ne seront modifiés que lorsque ce sera inévitable. » (*A suivre.*)

Usurpation de titres.

Ensuite d'une démarche, provoquée par un récent incident et faite auprès d'elle par la Société suisse des ingénieurs et des architectes, l'autorité judiciaire du canton de Zurich vient d'inviter ses offices à ne pas consacrer l'usurpation du titre d'ingénieur ou d'architecte commise fréquemment par des prévenus et autres individus qui ont maille à partir avec la police. Les gens de justice et de police devront être surtout attentifs à ne pas faire figurer dans les actes publics et les communiqués à la presse des titres professionnels manifestement usurpés par ceux qui s'en parent.

La Semaine de l'aluminium.

Une semaine de l'aluminium s'ouvrira, du 21 au 29 mai inclus à la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, 44, Rue de Rennes, à Paris. Elle consistera en : 1° une exposition ; 2° une série de conférences.

Son but est de vulgariser les emplois de l'aluminium, du magnésium, du calcium, du sodium et de suggérer leurs emplois futurs.

Les industriels ou ingénieurs qui connaissent des emplois nouveaux de ces métaux sont invités à s'adresser à la Société l'Aluminium français, 12, rue Roquépine, à Paris, laquelle soumettra leur proposition à la commission d'organisation. L'exposition des objets admis sera gratuite et comportera le nom des exposants. *Bulletin R. G. E.*

BIBLIOGRAPHIE

La Construction des ponts métalliques en Suisse.

Sous ce titre M. *Ros*, ingénieur, directeur des ateliers de Döttingen, publie dans *l'Exportateur suisse* un très intéressant article abondamment illustré. A signaler, en particulier, le chapitre consacré à la «pratique des essais» illustré de vues de sept appareils de précision (extensomètres de Mantel-Rabut et d'Okhuizen, fleximètres de Stoppani et de Zivy, oscillographes de Stoppani et de Griot, clinomètre de Stoppani). — Le même fascicule contient, entr'autres constructions techniques, plusieurs vues du bassin de radoub, de 250 m. de long sur 45 m. de large, construit à Venise par la *S. A. Conrad Zschokke.*

Publications de la « Revue de l'habitation » (Zurich, Flössergasse 15) :

Concours de types d'habitations économiques, organisé en 1920 par la section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement. — Avant-propos par F. Gilliard et reproduction des projets. — 1 fr. 50. En dépôt au Secrétariat de la Section romande, rue du Lion d'Or, 2, Lausanne.

Wärmetechnische und wärmewirtschaftliche Grundzüge im Kleinwohnungsbau, von H. Lier. — 1 fr. 50.

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Fribourg	Banque Populaire Suisse	15 sept. 1921	20 000 et 3000 pour achat	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Fribourg et dans les villes de Berne et Lausanne, et architectes fribourgeois hors du canton.
Monthey	Plan d'avenir	15 juin 1921	11 000	Techniciens de nationalité suisse établis dans les cantons du Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.